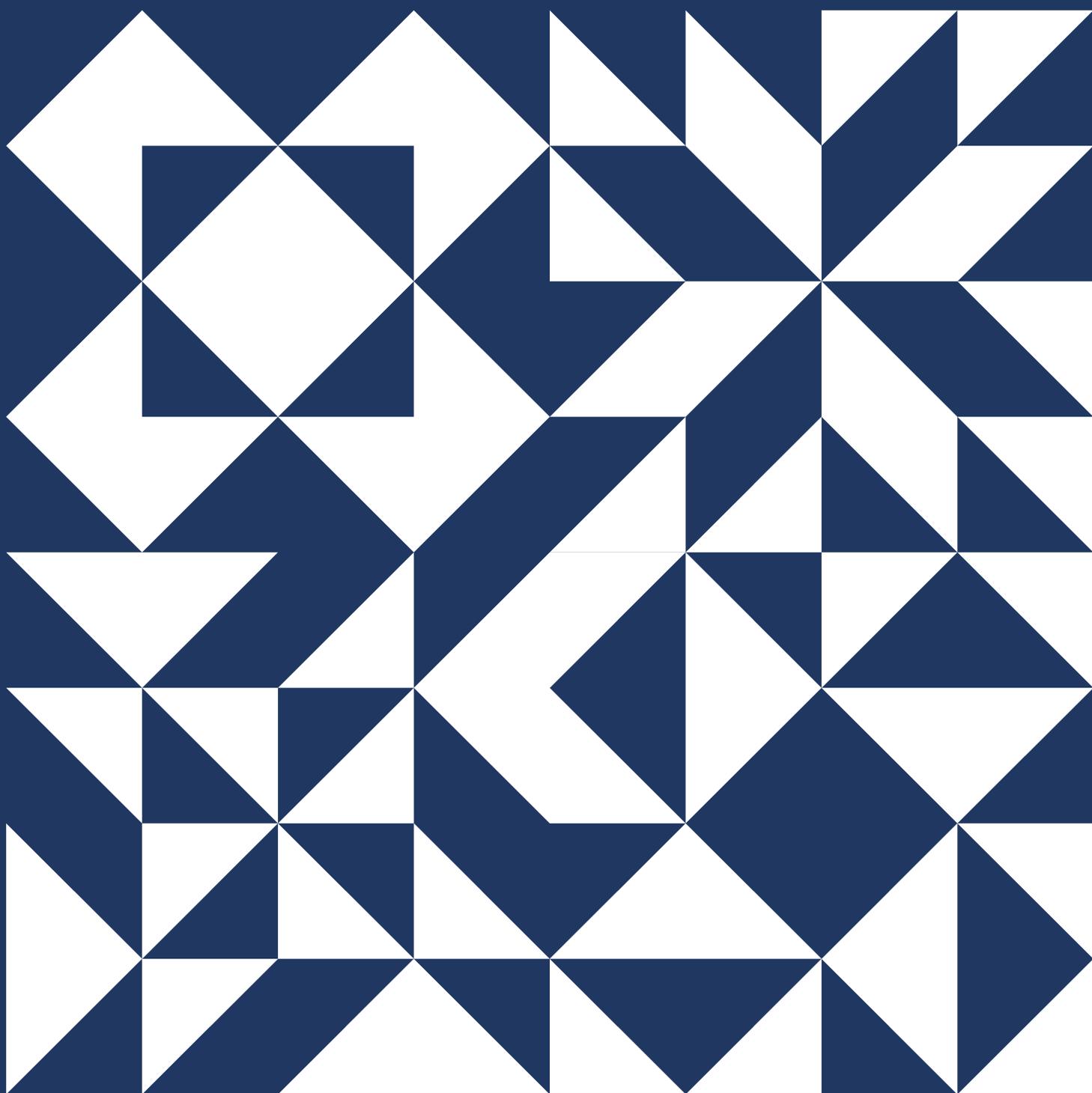


Rapport annuel 2023



Aperçu des prestations de la Fondation Alfaset



production+services

Partenaire 360° pour l'industrie

Nous sommes spécialistes dans 15 domaines d'activité et sommes un « partenaire à 360° » pour nos clients. Nos prestations sont de qualité professionnelle, réalisées avec des outils de production industriels, nous facturons donc au prix du marché et sommes compétitifs.

Ce qui distingue la Fondation Alfaset des autres entreprises est la dimension de l'encadrement socio-professionnel-éducatif qui entoure nos équipes, pour lequel nous disposons d'un soutien financier de l'État. Nous recevons des mandats uniques ou réguliers et travaillons pour le domaine industriel, la grande distribution ou les services dans l'Arc jurassien comme dans le reste de la Suisse.

Notre force réside dans:

- Une équipe d'accompagnement formée
- La flexibilité
- La possibilité de mobiliser de nombreuses ressources rapidement pour des délais courts
- Notre réseau réparti sur 5 sites de production
- Les projets multi-compétences combinant plusieurs de nos activités clés permettant d'utiliser les synergies de nos infrastructures
- Notre certification ISO 9001: 2015
- La réalisation d'opérations manuelles

accompagnement personnalisé

L'accompagnement: raison d'être de la Fondation Alfaset

La Fondation Alfaset offre aux personnes en situation de handicap tout un réseau d'accompagnement quotidien adapté à la perte d'autonomie qu'elles présentent. Le soutien est individualisé, orienté sur le projet personnel et les objectifs de vie des bénéficiaires.

L'accompagnement peut être combiné et organisé au niveau:

- Professionnel
- Hébergement
- Vie quotidienne
- Social
- Psychosocial

Centre neuchâtelois de réhabilitation psychosociale montagnes et littoral

Le Centre neuchâtelois de réhabilitation psychosociale (CNR) offre les conditions adaptées pour sortir d'un isolement social et relationnel suite à une maladie ou une situation vécue comme un échec profond.

La structure propose de recréer des habitudes socialisantes quotidiennes au rythme de chacun, prenant en compte les différentes individualités dans un groupe accompagné.

Les professionnels du CNR sont particulièrement à l'écoute et contribuent à redonner une place dans la société à celles et ceux qui ne trouvent plus la leur.

Centre de jour

Le centre de jour est une structure indépendante gérée par la Fondation Alfaset, offrant une alternative après un séjour au Centre Neuchâtelois de Psychiatrie afin de retrouver ses capacités.

Les personnes en situation de souffrances psychiques ou sociales trouvent dans le centre de jour des activités professionnelles et/ou de loisirs à réaliser en fonction de leurs besoins.

Au centre de jour, les personnes peuvent prendre le temps qui leur est nécessaire pour se stabiliser à court et long terme.

Les Ateliers Partenaires

Les Ateliers Partenaires sont une structure à vocation socialisante au travers d'activités créatrices et occupationnelles, ainsi que de travaux divers. L'exigence de rendement est sensiblement adaptée à la personne.

Les bénéficiaires de cette prestation signent un contrat de travail (contrat social) avec un horaire défini. Ce service d'adresse à des personnes au bénéfice d'une rente AI ou d'un contrat ISP.

Les personnes travaillant aux Ateliers Partenaires bénéficient d'un accompagnement de type socio-professionnel.

Accompagnement social-ambulatoire

Le soutien socioéducatif régulier permet le maintien à domicile des personnes vivant dans leur propre appartement. L'expérience de l'accompagnement ambulatoire a fait ses preuves et s'est montrée bénéfique pour toutes les parties concernées.

Les projets sont individualisés et personnalisés avec pour objectif commun le maintien à domicile et une indépendance maximale. Les demandeurs gardent la maîtrise de leurs choix. Ils sont soutenus et orientés pour gagner en autonomie dans la mesure de leurs capacités.



vivre

Vivre dans une résidence

La Fondation Alfaset gère plusieurs résidences dans le canton de Neuchâtel. Les adultes avec une rente AI ou l'aide sociale y sont accueillis pour un moment ou pour un séjour durable. En fonction du besoin d'accompagnement, il est possible d'habiter dans les résidences, que l'on travaille dans les ateliers Alfaset ou que l'on ait une autre occupation en journée.

Une équipe d'éducateurs est présente sur place, pour accompagner dans l'organisation quotidienne et le suivi de la santé. Dans la résidence, chacun(e) a ses propres besoins et intérêts. Un soutien est proposé dans les projets de vie et objectifs individuels.

Des activités sportives, thérapeutiques ou de loisirs sont organisées dans les différents lieux d'habitation ou à proximité. Chacun est libre d'y participer en fonction de son intérêt.

La mission d'hébergement accompagné proposée par la Fondation Alfaset est suivie et validée par le service cantonal d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA).

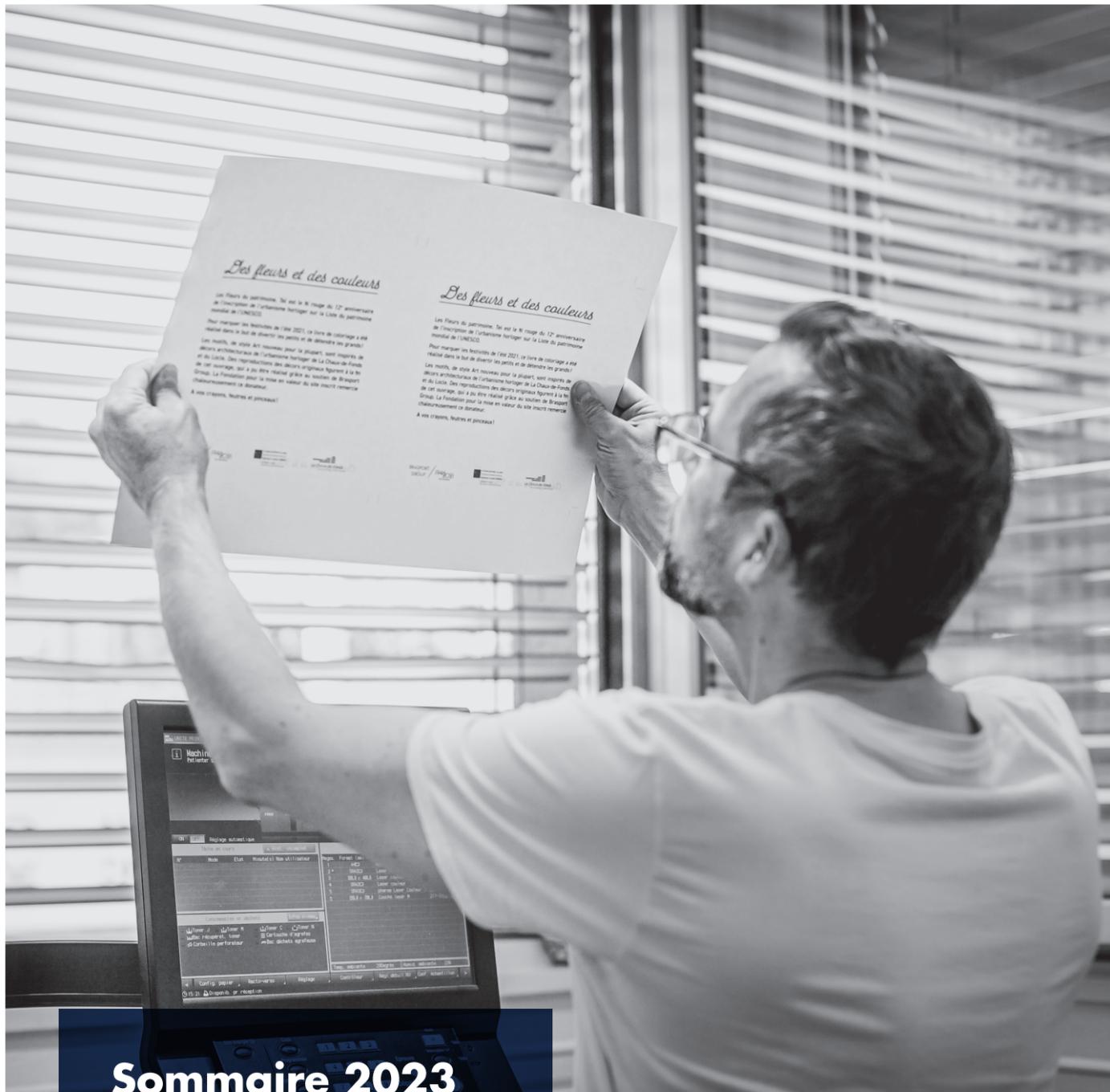
travailler

Pour soi, pour les autres, pour l'industrie

La Fondation Alfaset emploie plus de 800 personnes (dont environ 600 personnes vivant avec un handicap). Nos activités particulièrement variées nécessitent des compétences très diverses. Qu'ont en commun les nombreux profils qui se côtoient à la fondation? Sans aucun doute les valeurs humaines, le respect des rythmes individuels et le travail comme source de réalisation de soi.

Dans nos ateliers, les personnes sont accompagnées par des acteurs sociaux (Maîtres socioprofessionnels) qui prennent le temps d'expliquer le travail et de l'adapter aux compétences de chacun.

Travailler chez Alfaset c'est aussi rencontrer toute une équipe de formateurs et des collègues de travail: nous sommes un employeur important du canton de Neuchâtel.



Sommaire 2023
Rapport annuel



Message du président et du directeur général	7
Actualités	10
Comptes de l'année 2023 par secteur d'activités	13
Bilan au 31.12.2023	18
Compte d'exploitation de l'exercice 2023	16
Annexe aux comptes annuels 2023	18
Tableau des flux de trésorerie 2023	29
Situation du personnel	30
Donateurs Sponsors	31



Message du président et du directeur général



**Chers partenaires,
Mesdames, Messieurs,**

En ouverture de ce rapport annuel, nous nous engageons dans une réflexion, explorant les défis surmontés et les opportunités saisies pour renforcer notre engagement en faveur du bien-être des personnes vivant avec un handicap ou en difficulté sociale.

Chaque page de ce rapport reflète les efforts déployés par l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs, tant par le personnel d'encadrement que les collaboratrices et collaborateurs et les personnes résidentes vivant avec un handicap ou en difficulté sociale, et témoigne ainsi de la détermination constante de toutes et de tous à œuvrer vers un avenir plus inclusif et épanouissant pour chacun.

Dans un contexte géopolitique tendu, marqué par des événements tels que la guerre en Ukraine et au Proche-Orient, les enjeux climatiques et l'inflation, le monde évolue et les défis à relever sont préoccupants. Cette réalité souligne l'importance de notre engagement envers la stabilité, la résilience et la construction d'un avenir serein.

Malgré ces préoccupations, l'institution a connu une année marquée par des réalisations significatives qui ont engendré des résultats positifs :

Reconnaissance améliorée de nos activités

L'année dernière, lors des négociations pour les nouveaux contrats de prestations, des discussions ont été entamées avec l'État pour obtenir une meilleure reconnaissance de nos activités. Les subventions, demeurées inchangées depuis 2018, ne correspondaient plus à la réalité économique du terrain. Un nouveau contrat de prestations 2.1 pour les années 2024 et 2025, intégrant enfin une subvention couvrant les coûts réels de la fondation, a pu être signé grâce aux accords trouvés ; ceci au terme de longues discussions qui ont abouti juste avant la fin d'année.

Les négociations à venir avec l'État en vue d'une version 2.2 du contrat de prestations dès 2026 viseront à résoudre un certain nombre de problématiques soulevées par les institutions, dont il n'a pas été tenu compte jusqu'ici. Elles aborderont notamment la mise en application du règlement d'exécution de la loi sur l'inclusion qui, dans sa première mouture, qui doit être impérativement revue, n'est pas compatible avec la notion de partenariat préconisé par les autorités cantonales. L'objectif est de permettre que les conditions du prochain contrat de prestations prennent en compte les principes de gouvernance et les réalités spécifiques des institutions, ainsi que des limites s'agissant de l'intervention du service de tutelle de l'État (SAHA). Notre fondation a pour objectif que ces négociations conduisent à davantage de bilatéralité dans les relations avec le canton.



Bons résultats pour les ateliers de la fondation

Une conjoncture favorable ainsi qu'un investissement important des responsables des ateliers productifs et des Maîtres socio-professionnels ont permis aux ateliers de la fondation d'obtenir un bon résultat global pour les comptes 2023.

Les comptes annuels, basés sur la norme SWISS GAAP RPC, présentent en effet un excédent de recettes de KCHF 222 en 2023 (contre un déficit de KCHF 311 l'année précédente). Les fonds propres de notre fondation sont, quant à eux, passés de KCHF 11'348 à KCHF 11'685 au 31 décembre 2023.

Consolidation de la situation financière

La signature du contrat de prestations pour les années 2024 et 2025, conjuguée à de bons résultats financiers, a permis de consolider la situation financière de la fondation. Le Conseil de fondation et la direction se réjouissent de cette évolution positive, marquant une étape cruciale pour assurer la pérennité de nos activités. Le résultat 2023 incluant une subvention extraordinaire de l'État de KCHF 306 pour contribuer au financement de la crise énergétique, nous devons toutefois rester très attentifs à nos finances.

Élargissement de la structure décisionnelle et continuité dans le secteur psychosocial et résidentiel.

L'année 2023 a été marquée par l'élargissement de la structure décisionnelle de la fondation avec la création d'un Comité de direction. Cette délégation de responsabilités et de compétences décisionnelles élargies découle de la nécessité d'adapter l'organisation aux nombreux changements intervenus ces dernières années, et à la volonté de renforcer la gouvernance. Il s'agit par ailleurs de garantir la traçabilité des décisions et de mettre en place une gestion optimale face à la croissance et à la complexification des activités. La nomination de deux directeurs adjoints, l'engagement d'un nouveau directeur pour le secteur psychosocial et résidentiel (suite au départ à la retraite de l'ancien directeur) ainsi que la création d'un comité de direction attestent de notre engagement soutenu envers cette démarche, soulignant ainsi notre détermination à consolider la gouvernance institutionnelle.

Reconnaissant l'importance de soutenir le personnel dans cette transition, le Conseil de fondation a décidé de mettre en place une série d'ateliers interactifs. Ces ateliers, conçus pour être à la fois instructifs et participatifs, offriront un espace d'échange aux employés. Prévus pour débuter en 2024, ces sessions permettront aux collaborateurs d'acquérir des outils pour les aider à gérer les nouveaux défis et opportunités qui se présentent.

Gestion de la Qualité et des Risques

Une attention particulière a été accordée à la qualité avec l'élaboration d'un inventaire des activités, accompagné d'une analyse des risques, évaluant leurs effets et leur criticité. Cet effort doit être poursuivi en 2024.

Avancement du Projet de Développement Durable

Dans le cadre du développement durable, nous avons identifié avec soin nos objectifs prioritaires (ODD). Un plan d'action est en cours, démontrant notre engagement envers notre responsabilité sociétale. Afin de garantir une mise en œuvre efficace et réussie de notre plan d'action, nous cherchons actuellement encore à affiner les détails et à définir les échéances avec précision.

Au terme de cette année 2023, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers les membres du Conseil de fondation, notre personnel d'encadrement dévoué, nos collaboratrices et collaborateurs vivant avec un handicap ou en difficulté sociale qui font un travail admirable, les personnes résidentes et, bien entendu nos partenaires engagés. La précieuse coopération de toutes ces personnes et leur résilience sont les piliers de notre succès et continueront de l'être ces prochaines années.

Merci sincèrement à chacun d'entre vous pour votre contribution inestimable.

Didier Berberat | Président du Conseil de fondation

René Barbezat | Directeur général



Actualités

Dématérialisation de la gestion des factures fournisseurs

Dans le cadre de ses objectifs de développement durable et dans le projet de mise en place de la gestion électronique des documents, la Fondation Alfaset a récemment adopté la dématérialisation des factures fournisseurs via un logiciel dédié. Cette initiative vise à optimiser l'efficacité opérationnelle et le flux de validation des factures, tout en réduisant l'empreinte environnementale.

Ce programme représente une solution de pointe en matière de dématérialisation des factures fournisseurs, simplifiant de manière considérable de nombreux processus, notamment la validation des factures.

Nomination de 2 directeurs adjoints

Dans le but d'améliorer l'efficacité entre les différents sites et ateliers de production, le Conseil de fondation a nommé Messieurs Loris Bortoluzzi et Sébastien Lieffroy en tant que directeurs adjoints. Ces nominations font suite à leur précédente fonction de responsables de sites et sont justifiées pour répondre à des exigences organisationnelles et de représentativité à l'externe de la fondation.

Leur principale mission consiste à développer la clientèle des ateliers, à gérer et coordonner les activités ainsi que les équipes sous leur responsabilité, développer la collaboration entre les différents services et à veiller à la réalisation des objectifs stratégiques. Désormais, ils fonctionnent – dans le cadre de leurs attributions – en tant que directeurs au niveau opérationnel.

Les deux directeurs adjoints sont placés sous la responsabilité du directeur général ; ils collaborent étroitement avec les autres membres du comité de direction.

Bouclage comptable 2022

Durant le premier semestre 2023, la Fondation Alfaset a franchi une étape importante en réalisant un premier bouclage annuel conforme aux normes comptables reconnues Swiss GAAP RPC pour les comptes 2022. Ce travail a nécessité un effort considérable de la part des collaborateurs du service de la comptabilité, qui ont dû effectuer de nombreux ajustements comptables pour garantir une représentation fidèle de la réalité et une évaluation à la valeur économique des biens de la fondation.

L'objectif de cette norme étant de présenter les comptes selon le principe de la vraie valeur, les différentes rubriques du bilan sont ainsi évaluées à leur valeur économique. Les états financiers qui en résultent donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Fondation Alfaset. Ils sont établis conformément à l'ensemble des directives existantes, des recommandations comptables et de reporting des Swiss GAAP RPC. En conclusion, ce premier bouclage des comptes annuels selon les normes Swiss GAAP RPC marque un jalon important dans la comptabilité de la Fondation Alfaset. En adoptant ces normes, la fondation renforce sa crédibilité et sa transparence tout en s'alignant sur les meilleures pratiques comptables, ce qui lui permettra de mieux répondre aux besoins de ses parties prenantes et de soutenir sa mission avec encore plus d'efficacité.

App

La Fondation Alfaset révolutionne sa communication interne avec une nouvelle application.

L'année 2023 marque le début d'un nouveau chapitre pour la Fondation Alfaset. Le lancement du développement d'une application de communication interne. Les premières étapes de ce projet ambitieux ont été entamées avec la définition d'un cahier des charges, jetant ainsi les bases solides de cette initiative novatrice.

Ces premières étapes ont été marquées par une réflexion approfondie et une consultation étendue au sein de la fondation. Les représentants des différents secteurs, ainsi que les bénéficiaires, ont été invités à partager leurs idées, leurs besoins et leurs attentes concernant l'application à venir. Ces échanges ont ensuite été intégrés dans le cahier des charges pour orienter le développement de l'application. Le cahier des charges ainsi élaboré offre une vision claire et détaillée des fonctionnalités, des exigences techniques et des objectifs à atteindre pour l'application. Il définit les différentes étapes du processus de développement. De plus, il tient compte des besoins spécifiques de chaque secteur de la fondation, ainsi que des attentes des bénéficiaires, afin de garantir que l'application réponde aux attentes de tous les utilisateurs.

Le contexte actuel révèle une difficulté à transmettre directement les informations aux bénéficiaires de la fondation. Cette lacune a motivé le lancement de ce projet visant à créer une plateforme numérique centralisée permettant une communication fluide et inclusive entre tous les collaborateurs de la fondation.

L'étude et le prototypage ont été financés par deux chèques Innoboost, une initiative de la Confédération suisse visant à soutenir les projets innovants. Cette reconnaissance souligne l'importance et le potentiel de cette initiative dans l'amélioration des pratiques de communication et d'accompagnement au sein de la Fondation Alfaset et éventuellement d'autres institutions. Ce projet continue en 2024, avec l'objectif d'avoir une première version fonctionnelle au cours de l'année.



Technical Watchmaker Show

La Fondation Alfaset a participé pour la première fois au Technical Watchmaker Show (TWS) à La Chaux-de-Fonds. Cet événement, qui s'est tenu du 12 au 15 septembre 2023, a offert une plateforme unique pour présenter les compétences des collaborateurs de la fondation.

Lors de ce salon de renommée, la Fondation Alfaset a eu l'opportunité de mettre en avant son savoir-faire dans le domaine de l'horlogerie, mettant en lumière les diverses activités en lien avec l'horlogerie.

La participation de la Fondation Alfaset au TWS a également permis de renforcer les liens avec les acteurs clés de l'industrie horlogère, favorisant ainsi les collaborations et les opportunités de développement futur. Cette présence a également renforcé la réputation de la fondation en tant qu'acteur dans le secteur de l'horlogerie.

En outre, cet événement a offert une occasion précieuse de sensibiliser le public à la mission et aux activités de la Fondation Alfaset, mettant en avant son engagement en faveur de l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap.

Restructuration du secteur résidentiel

En 2023, le secteur résidentiel de la Fondation Alfaset a procédé à une refonte dans l'organisation des équipes éducatives.

Premièrement, la nomination d'un nouveau responsable du secteur résidentiel, qui devient également membre du comité de direction, renforçant ainsi la gestion opérationnelle et l'organisation de ce secteur.

Ce nouveau responsable a pour mission principale de diriger et d'organiser l'ensemble du secteur résidentiel, avec un pouvoir décisionnel accru pour assurer le bon fonctionnement des équipes. Il sera chargé de superviser et de coordonner les activités des coordinateurs, des éducateurs et du personnel infirmier, agissant en tant que responsable hiérarchique pour garantir une communication efficace et une collaboration harmonieuse entre toutes les parties prenantes.

En parallèle, la fonction de coordinateur a été introduite pour remplacer les postes de responsables de sites à La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. Les coordinateurs jouent un rôle clé en faisant le lien entre les équipes éducatives et le responsable du secteur résidentiel. Leur mission principale est de garantir une communication fluide et efficace, tout en veillant à ce que les besoins des résidents soient pleinement pris en compte.

La dernière évolution réside dans la réduction du nombre de groupes d'équipes éducatives à La Chaux-de-Fonds, passant de trois à deux. Ce changement permet une meilleure allocation des ressources et une approche plus ciblée pour accompagner les résidents selon leur projet de vie. Le premier groupe se caractérise par un accompagnement plus contenant, adapté aux résidents vivant un handicap limitant plus durablement leur autonomie et permettant ainsi de proposer un environnement de vie à moyen ou long terme. Ce groupe offre un soutien continu pour favoriser le bien-être et l'intégration sociale des résidents.

Le deuxième groupe, quant à lui, est orienté vers une plus grande autonomie. Il est composé de résidents vivant avec un handicap plus léger, permettant une capacité accrue à vivre de manière indépendante, que ce soit dans les résidences ou dans des appartements extérieurs. Ces deux approches permettent aux résidents de développer leurs compétences d'autonomie tout en bénéficiant d'un soutien adapté à leurs besoins spécifiques.

Changement du directeur de l'accompagnement psycho-social

En octobre 2023 Monsieur Yves Lohri, directeur de l'accompagnement psycho-social a pris une retraite bien méritée, il avait rejoint la fondation le 1^{er} décembre 1990. Durant ses 33 années de service au sein de la Fondation Alfaset, Monsieur Lohri a laissé une empreinte sur l'organisation. En tant que membre essentiel de l'équipe, il a apporté son expertise, son dévouement et sa passion à chaque aspect de son travail. Son engagement envers la mission de la fondation et son souci constant du bien-être des bénéficiaires ont fait de lui un modèle pour ses collègues et une source d'inspiration pour tous les collaborateurs.

Le départ de Monsieur Lohri marque la fin d'une époque, mais aussi le début d'un nouveau chapitre pour la Fondation Alfaset. Dès le 1^{er} novembre 2023, la relève est d'ores et déjà assurée avec l'arrivée de Monsieur Olivier Bugnon, qui a été nommé directeur de l'accompagnement psycho-social. Son arrivée cherche à garantir la continuité de la structure nouvellement créée au sein de la Fondation Alfaset. Le but étant également d'asseoir cette nouvelle organisation et de développer une identité commune.

Monsieur Bugnon apporte avec lui une vaste expérience dans le domaine de l'accompagnement psycho-social, ayant occupé précédemment le poste de responsable des ateliers et du site résidentiel du Devens, auprès de la Fondation Addiction Neuchâtel. Son expertise, sa vision et son engagement envers l'inclusion et le bien-être des personnes en situation de handicap seront des atouts précieux pour la Fondation Alfaset dans les années à venir.



Comptes de l'année 2023 par secteur d'activités

Comptes de l'année 2023 par secteur d'activités

	Alfaset Ateliers	Alfaset Résidentiel	CNR	Ateliers Partenaires	Produits orthopédiques	Total Activité Fondation
Produits d'exploitation	17'606	8'440	948	2'158	2'830	31'981
Ventes tiers	4'899	1	13	96	2'778	7'787
Facturations intra-canton	110	3'152	0	12	2	3'276
Facturations extra-canton	378	1'340	2	37	50	1'807
Facturation AI	383	119	37	62	0	601
Autres	3'709	45	4	28	0	3'787
Produits exceptionnels	241	0	83	16	0	340
Subvention	7'885	3'782	809	1'907	0	14'383
Charges de personnel	-12'352	-3'812	-689	-1'313	-811	-18'978
Salaires	-10'073	-3'060	-527	-1'064	-658	-15'381
Charges sociales	-2'149	-731	-125	-232	-146	-3'384
Autres charges	-130	-21	-38	-17	-7	-214
Autres charges d'exploitation	-6'540	-3'246	-259	-845	-1'890	-12'781
Achats	-1'881	-483	-8	-67	-1'366	-3'805
Amortissements	-833	0	-8	-4	-77	-922
Loyers payés	-1'536	-705	-75	-259	-85	-2'661
Entretien et réparation	-630	-66	-13	-10	-38	-756
Bureau et administration	-591	-1'386	-129	-430	-159	-2'695
Ménage	-52	-394	-1	-6	-1	-454
Energie et eau	-411	-65	-7	-12	-29	-522
Intérêts	-309	-71	-12	-23	-1	-415
Autres	-216	-76	-4	-5	-47	-348
Charges exceptionnelles	-81	0	0	-30	-89	-201
Résultat comptable exploitation	-1'287	1'382	0	0	128	223

Bilan au 31 décembre 2023

		31.12.2023	31.12.2022
		CHF	CHF
Actif			
Actif circulant			
Liquidités	2.2	1'208'069,46	2'058'525,43
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	2.3	1'211'009,80	1'709'284,31
• Industriels		690'301,40	1'101'069,16
• Pensionnaires		690'296,40	862'737,40
• Ducroire		-169'588,00	-254'522,25
Autres créances à court terme		134'001,01	807'167,74
• Envers des tiers		94'026,69	761'076,65
• Envers une fondation proche		39'974,32	46'091,09
Stocks matières premières, produits finis et semi-finis	2.4/3.1	1'187'179,06	1'528'814,49
Actifs de régularisation		974'742,46	647'541,24
Couverture du déficit	3.2	284'410,05	-35'512,36
• Solde déficit exercice en cours		268'511,55	-
• Soldes déficits exercices antérieurs		15'898,50	-35'512,36
Total de l'actif circulant		4'999'411,84	6'715'820,85
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	2.5/5.1	24'392'596,89	23'690'837,01
• Immeubles		20'708'852,60	20'739'433,19
• Mobilier, équipements, installations		1'873'344,42	1'883'023,84
• Équipements de l'atelier « produits orthopédiques »		347'675,01	424'215,40
• Véhicules		160'500,00	192'056,00
• Informatique		82'273,99	75'793,51
• Immobilisations en cours	2.6	1'098'023,67	376'315,07
• Acomptes sur immobilisations		121'927,20	-
Immobilisations incorporelles	2.5/5.2	1'125'656,39	1'020'914,61
• Logiciels		1'083'758,41	1'005'169,99
• Immobilisations en cours	2.6	41'897,98	15'744,62
Immobilisations financières	2.7	878'447,05	928'998,49
• Créance, mesures compensatoires	3.3	705'095,00	752'105,00
• Dépôts de garantie		173'352,05	176'893,49
Total de l'actif immobilisé		26'396'700,33	25'640'750,11
Total de l'actif		31'396'112,17	32'356'570,96

		31.12.2023	31.12.2022
		CHF	CHF
Passif			
Capitaux étrangers à court terme	2.9		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		1'415'018,85	1'051'513,64
• Envers des tiers		1'415'018,85	1'051'513,64
Dettes à court terme portant intérêts		7'426'700,00	9'076'700,00
• Avance à terme fixe		7'000'000,00	8'650'000,00
• Prêts hypothécaires		265'000,00	265'000,00
• Envers CPCN	3.4	161'700,00	161'700,00
Autres dettes à court terme		1'305'944,51	730'954,05
• Dette envers un tiers		1'275'944,51	700'954,05
• Dette envers l'État de Neuchâtel	3.5	30'000,00	30'000,00
Passifs de régularisation		395'980,26	102'769,37
Provisions à court terme	2.11/5.3	541'947,02	625'294,23
• Provision pour non-conformité		11'880,12	11'779,25
• Provision vacances et heures supplémentaires		507'756,00	514'315,75
• Provision litige		22'310,90	99'199,23
Total des capitaux étrangers à court terme		11'085'590,64	11'587'231,29
Capitaux étrangers à long terme	2.9		
Dettes à long terme portant intérêts	4.6	6'450'466,90	7'057'166,90
• Prêts hypothécaires		4'186'843,90	4'451'843,90
• Envers des tiers		-	180'000,00
• Envers CPCN	3.4	2'263'623,00	2'425'323,00
Autres dettes à long terme		12'136,00	154'565,34
• Envers des tiers		-	112'429,34
• Dettes envers l'État de Neuchâtel	3.5	12'136,00	42'136,00
Total des capitaux étrangers à long terme		6'462'602,90	7'211'732,24
Fonds affectés	2.10		
Fonds de fluctuation Office Assurance Invalidité	3.6	399'939,46	524'579,45
Fonds de fluctuation atelier « produits orthopédiques »	3.7	1'762'855,52	1'685'105,94
Total des fonds affectés		2'162'794,98	2'209'685,39
Fonds propres			
Capital		140'000,00	140'000,00
Résultat reporté		-207'377,69	-544'579,30
• Solde au 1 ^{er} janvier		-544'579,30	-347'689,60
• Résultat de l'exercice		222'511,61	-311'579,70
• Subvention additionnelle / prestation additionnelle		114'690,00	114'690,00
Réserve de réévaluation Swiss GAAP RPC		11'752'501,34	11'752'501,34
Total des fonds propres	3.8	11'685'123,65	11'347'922,04
Total du passif		31'396'112,17	32'356'570,96

Compte d'exploitation de l'exercice 2023



Produits d'exploitation	2023	2022
Revenus provenant de la compensation des coûts:	CHF	CHF
• intra-cantonale	3'276'280,11	3'310'215,30
• extra-cantonale	1'807'339,64	1'696'007,20
Revenus provenant des mesures OAI	600'835,50	689'699,44
Revenus provenant des ventes ateliers	6'851'989,98	7'420'503,82
Variation de stock produits semi-finis et produits finis	-588'425,73	-45'938,05
Revenus des loyers et intérêts du capital	35'731,26	36'220,80
Revenus de la restauration	670'834,09	613'412,14
Revenus provenant de prestations de services à des tiers	114'464,36	103'610,27
Autres revenus	46'632,65	23'914,55
Total des revenus d'exploitation	12'815'681,86	13'847'645,47
Revenus selon contrats de prestation	12'475'727,00	11'893'699,80
Avances sur contrat couverture du déficit	1'907'497,55	1'720'662,00
Total des subventions d'exploitation	2.8 14'383'224,55	13'614'361,80
Total des produits d'exploitation	27'198'906,41	27'462'007,27

Charges d'exploitation	2023	2022
	CHF	CHF
Achats matières et sous-traitance ateliers	-1'717'198,88	-1'685'474,49
Variation de stock matières premières	246'790,30	71'641,10
Total des achats	-1'470'408,58	-1'613'833,39
Salaires et charges sociales	3.9 -18'764'594,44	-18'586'374,94
Autres charges du personnel	-178'988,33	-139'517,62
Honoraires pour prestations de tiers	-34'728,18	-100'316,69
Total frais de personnel	-18'978'310,95	-18'826'209,25
Frais de locaux	3.10 -1'858'135,39	-1'771'320,98
Entretien et réparations des immobilisations	-855'468,30	-712'354,38
Bureau et administration	-853'180,17	-909'595,99
Produits alimentaires et boissons	-1'316'605,76	-1'237'333,67
Ménage	-74'309,47	-63'341,90
École, formation et loisirs	-72'073,35	-60'306,71
Autres charges d'exploitation	-276'062,23	-232'373,02
TVA – Impôt préalable non récupérable	-166'180,20	-205'891,38
Total des autres charges d'exploitation	-5'472'014,87	-5'192'518,03
Amortissements	2.5/3.11 -922'214,76	-961'026,00
Total des amortissements	-922'214,76	-961'026,00
Total des charges d'exploitation	-26'842'949,16	-26'593'586,67
Résultat d'exploitation	355'957,25	868'420,60
Produits financiers	3.12 5'907,87	6'966,76
Charges financières	3.13 -421'093,98	-362'675,90
Résultat financier	-415'186,11	-355'709,14
Produits exceptionnels et hors période	3.14 472'411,67	789'692,85
Charges exceptionnelles et hors période	3.15 -226'459,05	-186'566,58
Résultat exceptionnel et hors période	245'952,62	603'126,27
Dissolution / attribution fonds Office Assurance Invalidité	3.6 124'639,99	13'304,21
Attribution fonds atelier « produits orthopédiques »	3.7 -88'852,14	-1'440'721,64
Variation des fonds affectés	35'787,85	-1'427'417,43
Résultat de l'exercice	222'511.61	-311'579.70

Annexe aux comptes annuels 2023

1. Bases et organisation

Forme juridique Fondation

Bases juridiques Statuts de la fondation (dernière modification le 28 octobre 2020)

La fondation a pour but la création et l'exploitation d'ateliers et de foyers destinés à l'accompagnement socio-éducatif et socio-professionnel de personnes en situation de handicap pour leur permettre d'améliorer leur situation morale, matérielle, sociale et favoriser ainsi leur intégration dans la société.

Les bénéficiaires de la fondation sont en priorité les personnes qui bénéficient des prestations de la Loi fédérale sur l'assurance-invalidité. La fondation peut en outre offrir des prestations à d'autres personnes invalides ou en difficulté sociale répondant aux critères d'admission de la fondation.

Elle est régie par ses statuts et par les dispositions des articles 80 et suivants du Code civil suisse.

Moyenne annuelle des emplois à plein temps

Le nombre d'emplois à plein temps est supérieur à 250 emplois en moyenne annuelle

Membres du Conseil de fondation

Président	Berberat Didier Signature collective à 2
Vice-président	Perrin Pierre-Yves Signature collective à 2
Membres	Barras Köhlein Laurence, Colella Massimiliano Blandenier Alain, Locatelli Silvia Christe Nathalie, Favre-Bulle Thierry

Autres personnes ayant la signature

Directeur général	Barbezat René-Pierre Signature collective à 2
Directeur / trice	Minger Sophie Signature collective à 2 Bugnon Olivier Signature collective à 2 <small>(inscription fév. 2024)</small>
Directeurs adjoints	Bortoluzzi Loris Alfredo Signature collective à 2 Lieffroy Sébastien Signature collective à 2

Organe de révision

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA, La Chaux-de-Fonds

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

2. Principes de présentation et d'évaluation

Conformément aux obligations légales (article 962 al.1 ch. 3 CO), les comptes annuels sont présentés selon les normes Swiss GAAP RPC. Les présents états financiers donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Fondation Alfaset. Ils ont été établis conformément à l'ensemble des directives existantes, des recommandations comptables et de reporting des Swiss GAAP RPC. Les états financiers sont basés sur le principe des coûts d'acquisition historiques et sur le principe de continuité d'exploitation.

Des reclassements ont été effectués au niveau de la présentation en 2023 et en 2022 afin de permettre la comparaison. Ces changements n'ont aucun impact sur le résultat et les fonds propres.

Les principales méthodes comptables à la base des états financiers sont conformes aux informations présentées ci-après :

2.1 Devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en francs suisses à leur cours à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date du bilan sont convertis en francs suisses au cours de clôture bancaire selon le tableau ci-dessous. Les différences de change résultant de la conversion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Cours de clôture

EUR 0,93 (0,98 en 2022)

USD 0,84 (0,92 en 2022)

2.2 Liquidités

La trésorerie au bilan comprend les caisses et les avoirs en banque et poste. Les liquidités sont enregistrées à leur valeur nominale.

2.3 Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services sont comptabilisées à leur valeur nominale sous déduction d'une provision pour créances risquées. Celle-ci est calculée sur la base des postes ouverts dus au 31 décembre 2023 et encore ouverts au 14 février 2024 selon la méthode suivante :

- Risques spécifiques provisionnés à 100%
- Abattement en fonction du degré d'ancienneté des créances selon les % suivants :

- antérieur au 01.01.2023	100%
- antérieur au 01.09.2023	75%
- entre le 01.09.2023 et le 30.11.2023	50%

2.4 Stocks et travaux en cours

Les matières premières sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si elle est inférieure. Les produits finis sont évalués à la valeur la plus faible entre leur coût de production et la valeur de marché. Des ajustements de valeur sont effectués pour tenir compte du risque de non-écoulement des différentes catégories de stocks.

2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

À l'exception des immeubles, les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés de manière linéaire selon la durée de vie économique estimée des immobilisations qui est présentée dans le tableau ci-dessous.

Si cela s'impose d'un point de vue économique, des corrections de valeur exceptionnelles sont constatées. Les frais d'entretien et de réparation sans impact sur la valeur d'usage et sur la durée de vie de l'immobilisation sont imputés directement au compte de résultat de la période.

Les immeubles sont évalués à leur valeur de marché sur la base de la dernière expertise effectuée en 2021 par des professionnels de la branche. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie économique.

	Durée	Méthode
Immeubles	50 – 67 ans	linéaire
Véhicules	5 – 10 ans	linéaire
Mobilier, équipements, installations	5 – 15 ans	linéaire
Informatique et logiciels	5 – 8 ans	linéaire
Équipements de l'atelier « produits orthopédiques »	8 – 10 ans	linéaire

2.6 Immobilisations en cours

Il s'agit d'immobilisations qui n'ont pas encore été mises en service. Aucun amortissement n'a été comptabilisé sur cette rubrique.

2.7 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur nominale. S'agissant de la créance issue des mesures compensatoires, la diminution annuelle de CHF 47'010,00 correspond à l'amortissement du prêt conclu en vue de son financement.

2. Principes de présentation et d'évaluation (suite)

2.8 Subventions d'exploitation

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le financement est assuré sur la base de deux contrats de prestations conclus avec l'Etat de Neuchâtel. Ils sont calculés sur la base de barèmes tarifaires multipliés par des heures travaillées pour les ateliers et par des journées pour le secteur résidentiel. Par ailleurs, le secteur des Ateliers Partenaires, intégré depuis mai 2021, est financé selon le système dit de la couverture du déficit.

2.9 Capitaux étrangers à court et long terme

Cette rubrique englobe les fournisseurs et autres créanciers, les prêts, les avances à terme et les hypothèques. Ils sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les frais de transaction encourus sont comptabilisés directement dans le compte de résultat. Les dettes financières figurent au bilan avec les capitaux étrangers à court terme, sauf si la fondation dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette jusqu'à au moins 12 mois après la date de clôture.

2.10 Fonds affectés

Le fonds de fluctuation Office Assurance Invalidité (OAI) varie chaque année en fonction des coûts de fonctionnement. Le fonds de fluctuation atelier « produits orthopédiques » varie chaque année de la part excédant le 5% du chiffre d'affaires net de l'atelier. Ce fonds est destiné à couvrir des pertes futures ou à financer le développement de projets.

2.11 Provisions

Les provisions sont comptabilisées :

- lorsque la fondation a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés ;
- lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- lorsqu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

Voir le tableau d'évolution des provisions en page 28.

2.12 Reconnaissance des revenus

Les produits d'exploitation proviennent de la vente de biens et de services dans le cadre des affaires courantes au cours de la période sous revue. Les revenus sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs liés à la propriété des produits vendus au client sont transférés. Les produits des services sont comptabilisés dans la période comptable au cours de laquelle le service est rendu.

3. Commentaires des comptes annuels

3.1 Stock matières premières, produits finis et semi-finis

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Matières premières	936'501,14	802'989,78
- Abattement sur rotation et prix de vente	(283'981,69)	(397'260,63)
Produits finis et semi-finis	870'042,11	2'068'525,87
- Abattement sur rotation et prix de vente	(335'382,49)	(945'440,53)
	1'187'179,06	1'528'814,49

3.2 Couverture du déficit

Solde déficit exercice en cours	268'511,55	-
Soldes déficits exercices antérieurs	15'898,50	-35'512,36
	284'410,05	-35'512,36

Au 31 décembre 2023, les CHF 15'898,50 représentent les 13^e factures des cantons de Berne, Jura, et Fribourg relatives aux Ateliers Partenaires pour l'exercice 2022. Le montant correspondant à l'exercice en cours de CHF 268'511,55 correspond au solde 2023 à recevoir.

3.3 Créance – mesures compensatoires

Lors de sa séance du 20 février 2018, le Grand Conseil a accepté la modification de la Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPPub) avec un passage à la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2019.

La part d'Alfaset aux mesures compensatoires pour le passage en primauté des cotisations s'élevait à CHF 1'822'928,00. Comme l'Etat avait subventionné ces mesures compensatoires à raison de CHF 882'783,00 le solde dû par Alfaset à la caisse de pensions s'élevait à CHF 940'145,00. En 2018, cet engagement avait été comptabilisé par les charges hors exploitation. L'Etat s'étant également engagé à prendre à sa charge le financement futur de ces mesures compensatoires, une créance du même montant figurait dans les immobilisations financières. Cette créance avait été enregistrée par les produits hors exploitation également en 2018.

En 2023, Alfaset a remboursé une annuité de CHF 47'010,00 à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN). La créance envers l'Etat de Neuchâtel s'est réduite du même montant.

En résumé, la situation se présente de la manière suivante:

	CHF
Part d'Alfaset aux mesures compensatoires pour le passage en primauté des cotisations	1'822'928,00
./. Subventionnement de l'Etat pour les mesures compensatoires	-882'783,00

Créance Etat de Neuchâtel – mesures compensatoires au 31.12.2018

940'145,00

./. Diminution de la créance – parts 2019 à 2023

-235'050,00

Créance Etat de Neuchâtel – mesures compensatoires au 31.12.2023

705'095,00

3.4 Dettes envers CPNC

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Prêt CPCN – part apport supplémentaire	406'928,00	434'058,00
	Court terme	27'130,00
	Long terme	379'798,00
Prêt CPCN – mesures compensatoires	705'095,00	752'105,00
	Court terme	47'010,00
	Long terme	658'085,00
Prêt CPCN – mesures de recapitalisation	1'313'300,00	1'400'860,00
	Court terme	87'560,00
	Long terme	1'225'740,00
	Total Court terme	161'700,00
	Total Long terme	2'263'623,00
		2'425'323,00

3. Commentaires des comptes annuels (suite)

3.5 Dette envers l'État de Neuchâtel	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Dette selon l'accord du 8 mars 2018 (CCFI)	42'136,00	72'136,00
	Court terme	30'000,00
	Long terme	12'136,00

3.6 Fonds de fluctuation Office Assurance Invalidité (OAI)

L'OAI du canton de Neuchâtel a confié différents mandats d'observation, de réinsertion et d'insertion professionnelle à Alfaset. Ces prestations sont financées par l'OAI sur la base d'un forfait. Les différences annuelles entre les forfaits encaissés de l'OAI et les coûts effectifs des prestations effectuées doivent être attribuées au fonds OAI dont le détail des mouvements se présente comme suit:

	CHF
Attribution pour les années 2013 à 2017	225'703,88
Attribution pour l'année 2018	141'566,17
Attribution pour l'année 2019	116'642,33
Solde du fonds de fluctuation OAI au 31 décembre 2020	483'912,38
Attribution 2021 – base exercice 2020	53'971,28
Dissolution 2022 – base exercice 2021	-13'304,21
Dissolution 2023 – base exercice 2022 (*)	-124'639,99
Solde du fonds de fluctuation OAI au 31 décembre 2023	399'939,46

Les attributions ou dissolutions au fonds de fluctuation sont enregistrées avec une année de décalage.

(*) Dans le rapport de l'OAI qui fait suite à la revue de collaboration périodique pour l'année 2022, celui-ci confirme que l'exercice se termine par un excédent de charges de CHF 124'639,99. Par conséquent, le fonds de fluctuation OAI diminue d'autant et s'élève à CHF 399'939,46 au 31.12.2023 (524'579,45 CHF au 31.12.2022).

3.7 Fonds de fluctuation atelier « produits orthopédiques »

Selon la convention du 13 septembre 2019 conclue avec le CICR, en cas de résultat positif de l'atelier « produits orthopédiques », la part excédant le 5% du chiffre d'affaires net de l'atelier doit être attribuée à un fonds de fluctuation. Celui-ci est destiné à couvrir d'éventuelles pertes annuelles liées à un volume de commandes insuffisant ou à financer des projets communs de développement de produits.

Les variations annuelles de ce fonds sont déterminées sur la base de la comptabilité analytique et se détaillent comme suit:

Attribution 2021	244'384,30
Attribution 2022	1'440'721,64
Attribution 2023	88'852,14
./ Utilisation 2023	-11'102,56
Solde du fonds de fluctuation au 31 décembre 2023	1'762'855,52

3.8 Tableau de variation des fonds propres

	Capital	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2021	140'000,00	12'841'804,26	-1'436'992,52	11'544'811,74
Subvention additionnelle*		114'690,00		114'690,00
Résultat de l'exercice			-311'579,70	-311'579,70
Solde au 31.12.2022	140'000,00	12'956'494,26	-1'748'572,22	11'347'922,04
Subvention additionnelle		114'690,00		114'690,00
Résultat de l'exercice			222'511,61	222'511,61
Solde au 31.12.2023	140'000,00	13'071'184,26	-1'526'060,61	11'685'123,65

* Le SAHA subventionne l'amortissement financier des prêts contractés en vue du financement de la recapitalisation de la CPCN:

Prêt CPCN – mesures de recapitalisation	87'560,00
Prêt CPCN – part apport supplémentaire	27'130,00
Total subvention additionnelle	114'690,00

La réserve de réévaluation issue du passage aux normes Swiss GAAP RPC de CHF 11'752'501,34 est incluse dans les fonds propres.

3.9 Salaires et charges sociales

	2023	2022
	CHF	CHF
Charges de prévoyance	1'640'042,45	1'607'431,15

3.10 Frais de locaux

Les frais de locaux englobent les éléments suivants:

Loyers	1'335'699,85	1'358'492,69
Énergie et eau	522'435,54	412'828,29
	1'858'135,39	1'771'320,98

3. Commentaires des comptes annuels (suite)

3.11 Amortissements sur les postes de l'actif immobilisé	2023	2022
	CHF	CHF
Immeubles	354'111,07	351'570,00
Mobilier, équipements, installations	295'561,91	347'256,63
Véhicules	31'556,00	36'830,39
Informatique	26'688,40	49'894,58
Équipements de l'atelier «produits orthopédiques»	76'540,39	76'205,06
Total amortissements immobilisations corporelles	784'457,77	861'756,66
Logiciels	137'756,99	99'269,34
Total amortissements immobilisations incorporelles	137'756,99	99'269,34
Total amortissements actifs immobilisés	922'214,76	961'026,00

3.12 Produits financiers

Gains de change réalisés	5'607,22	6'966,76
Revenus des intérêts	300,65	–
	5'907,87	6'966,76

3.13 Charges financières

Intérêts du capital et frais bancaires et postaux	139'229,92	48'590,66
Intérêts hypothécaires	75'348,70	80'041,90
Intérêts de la recapitalisation	58'208,00	61'846,30
Intérêts sur cautionnement de CPCN	132'004,30	132'442,10
Pertes de change réalisées	6'575,00	11'666,01
Pertes de change non réalisées	9'728,06	28'088,93
	421'093,98	362'675,90

3.14 Produits exceptionnels et hors période

Pertes sur débiteurs et variation du ducroire	67'848,37	–
Subvention extraordinaire Covid-19 – État de Neuchâtel	– 1.)	725'012,00
Contribution de l'État à la crise énergétique	306'377,70 2.)	–
Solde subvention 2022 Ateliers Partenaires - cantons tiers	15'898,50	–
Indemnités sinistres	60'868,30	44'674,35
Résultat sur cessions d'actifs	464,25	3'794,25
Régularisations soldes exercices antérieurs	20'954,55	16'212,25
	472'411,67	789'692,85

1.) Subvention cantonale extraordinaire Covid-19 destinée à compenser une partie des surcoûts et pertes de recettes subis en 2020 et 2021 par l'institution.

2.) Selon la décision du 29 novembre 2023, une subvention complémentaire à hauteur de 50% du déficit final réel 2022 a été accordée.

3.15 Charges exceptionnelles et hors période

Pertes sur débiteurs et variation du ducroire	–	83'261,74
Solde subv. 2022 Ateliers Partenaires – canton de Neuchâtel	30'255,20 1.)	–
Correction contrôle TVA	44'979,00	–
Régularisations soldes exercices antérieurs	8'578,83	4'105,61
Attribution à la provision litige	22'310,90	99'199,23
Solde sur litige exercice antérieur	95'901,17	–
Mise au rebut d'actifs immobilisés	24'433,95	–
	226'459,05	186'566,58

1.) Remboursement au canton de Neuchâtel de la subvention concernant les Ateliers Partenaires

4. Autres informations

4.1 Actifs mis en gage	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Immeubles, valeur au bilan	20'708'852,60	20'739'433,19
Cédules hypothécaires (déposées pour garantir des engagements propres)	11'000'000,00	11'000'000,00
Crédits sollicités:		
Crédit en compte-courant (ligne de crédit)	10'000'000,00	10'000'000,00
Crédits hypothécaires	4'451'843,90	4'716'843,90

4.2 Engagement conditionnel de prévoyance

14'436'053,00 **16'879'346,00**

Le Parlement fédéral a adopté le 17 décembre 2010 une réforme de la LPP, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, qui implique, entre autres, que les institutions LPP de droit public devront atteindre un taux de couverture de 80% à une échéance de 40 ans, soit en 2052. Des bornes intermédiaires de 60% au 1^{er} janvier 2020 et de 75% au 1^{er} janvier 2030 ont également été fixées.

Le 26 juin 2013, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté une loi modifiant la Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) qui comprenait différentes mesures de recapitalisation, dont un apport supplémentaire par les employeurs de 60 millions dû au 1^{er} janvier 2019.

En juillet 2016, le Grand Conseil a abrogé l'alinéa 3 de l'article 4 de la Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) qui prévoyait, pour les employeurs, l'obligation de provisionner le découvert résiduel situé entre 80% et 100%. Néanmoins, la fin de l'obligation de constituer une provision ne supprime pas l'existence d'un découvert attribuable à Alfaset auprès de la CPCN (CHF 14'436'053,00 au 1^{er} janvier 2024) lequel constitue un engagement conditionnel qui devra, à terme, être financé par le garant et l'employeur.

La diminution de l'engagement conditionnel en comparaison avec l'exercice précédent s'explique par les performances réalisées par la CPCN sur les marchés boursiers ainsi que par une bonne gestion financière.

4.3 Évènement post-clôture

Néant

4.4 Dettes découlant d'opérations de crédit-bail non inscrites au bilan

Contrats de location à long terme	5'479'603,00	5'505'358,19
-----------------------------------	--------------	--------------

4. Autres informations (suite)

4.5 Transactions avec les parties liées

Les membres du Conseil de fondation sont appelés parties liées. Les actifs et les passifs, les revenus et les dépenses résultant de transactions avec des parties liées sont listés ci-dessous.

	2023	2022
	CHF	CHF
	Prestations	Prestations
Prestations salariales (y.c. charges sociales)	12'486,50	12'500,90
Autres frais forfaitaires	1'500,00	1'500,00
Frais de déplacement	6'240,00	5'640,00
Total	20'226,50	19'640,90

4.6 Dettes à long terme portant intérêts

	31.12.2023	31.12.2022	
	CHF	CHF	
	Echéance		
Prêts hypothécaires	< 5 ans	1'325'000,00	1'325'000,00
Prêts hypothécaires	> 5 ans	2'861'843,90	3'126'843,90
Envers des tiers	> 5 ans	–	180'000,00
Envers CPCN	< 5 ans	808'500,00	808'500,00
Envers CPCN	> 5 ans	1'455'123,00	1'616'823,00
Total	6'450'466,90	7'057'166,90	

4.7 Honoraires de l'organe de révision

	2023	2022
	CHF	CHF
Prestations d'audit	33'500,00	30'000,00
Autres prestations	–	6'500,00

4.8 Engagement de prévoyance

	232'865,50	230'633,35
--	------------	------------

4.9 Approbation des comptes

Les comptes 2022 ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil de fondation en date du 3 juillet 2023.

5. Tableaux de variation

5.1 Tableau de variation des immobilisations corporelles

	Immeubles	Mobilier et équipements	Atelier produits ortho.	Véhicules	Informatique	Immo. en cours	Total
Valeurs brutes au 31.12.2021	21'049'000,00	5'436'041,01	640'816,47	561'473,41	251'714,10	200'825,97	28'139'870,96
Acquisitions						348'967,17	348'967,17
Cessions		-260'930,65		-58'500,00	-2'241,05	-18'866,70	-340'538,40
Transfert	42'003,19	45'417,79	2'690,39	64'500,00	29'402,52	-154'611,37	29'402,25
Valeurs brutes au 31.12.2022	21'091'003,19	5'220'528,15	643'506,86	567'473,41	278'875,57	376'315,07	28'177'702,25
Amortissements cumulés au 31.12.2021	0,00	-3'251'178,33	-143'086,40	-397'087,02	-153'187,48	0,00	-3'944'539,23
Amortissements	-351'570,00	-347'256,63	-76'205,06	-36'830,39	-49'894,58		-861'756,66
Reprise d'amortissements sur cessions		260'930,65		58'500,00			319'430,65
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-351'570,00	-3'337'504,31	-219'291,46	-375'417,41	-203'082,06	0,00	-4'486'865,24
Valeurs nettes au 31.12.2021	21'049'000,00	2'184'862,68	497'730,07	164'386,39	98'526,62	200'825,97	24'195'331,73
Valeurs nettes au 31.12.2022	20'739'433,19	1'883'023,84	424'215,40	192'056,00	75'793,51	376'315,07	23'690'837,01
Valeurs brutes au 31.12.2022	21'091'003,19	5'220'528,15	643'506,86	567'473,41	278'875,57	376'315,07	28'177'702,25
Acquisitions						1'388'724,40	1'388'724,40
Cessions		-27'889,95		-20'630,20			-48'520,15
Transfert	323'530,48	310'316,44			33'168,88	-667'015,80	0,00
Valeurs brutes au 31.12.2023	21'414'533,67	5'502'954,64	643'506,86	546'843,21	312'044,45	1'098'023,67	29'517'906,50
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-351'570,00	-3'337'504,31	-219'291,46	-375'417,41	-203'082,06	0,00	-4'486'865,24
Amortissements	-354'111,07	-295'561,91	-76'540,39	-31'556,00	-26'688,40		-784'457,77
Reprise d'amortissements sur cessions		3'456,00		20'630,20			24'086,20
Amortissements cumulés au 31.12.2023	-705'681,07	-3'629'610,22	-295'831,85	-386'343,21	-229'770,46	0,00	-5'247'236,81
Valeurs nettes au 31.12.2022	20'739'433,19	1'883'023,84	424'215,40	192'056,00	75'793,51	376'315,07	23'690'837,01
Valeurs nettes au 31.12.2023	20'708'852,60	1'873'344,42	347'675,01	160'500,00	82'273,99	1'098'023,67	24'270'669,69

5. Tableaux de variation (suite)

5.2 Tableau de variation des immobilisations incorporelles

	Logiciels	Immobilisations en cours	Total
Valeurs brutes au 31.12.2021	967'688,49	191'427,21	1'159'115,70
Acquisitions		161'626,00	161'626,00
Transfert	307'905,99	-337'308,59	-29'402,60
Valeurs brutes au 31.12.2022	1'275'594,48	15'744,62	1'291'339,10
Amortissements cumulés au 31.12.2021	-171'155,15	0,00	-171'155,15
Amortissements	-99'269,34		-99'269,34
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-270'424,49	0,00	-270'424,49
Valeurs nettes au 31.12.2021	796'533,34	191'427,21	987'960,55
Valeurs nettes au 31.12.2022	1'005'169,99	15'744,62	1'020'914,61
Valeurs brutes au 31.12.2022	1'275'594,48	15'744,62	1'291'339,10
Acquisitions	200'600,79	41'897,98	242'498,77
Transfert	15'744,62	-15'744,62	0,00
Valeurs brutes au 31.12.2023	1'491'939,89	41'897,98	1'533'837,87
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-270'424,49	0,00	-270'424,49
Amortissements	-137'756,99		-137'756,99
Amortissements cumulés au 31.12.2023	-408'181,48	0,00	-408'181,48
Valeurs nettes au 31.12.2022	1'005'169,99	15'744,62	1'020'914,61
Valeurs nettes au 31.12.2023	1'083'758,41	41'897,98	1'125'656,39

5.3 Tableau de variation des provisions

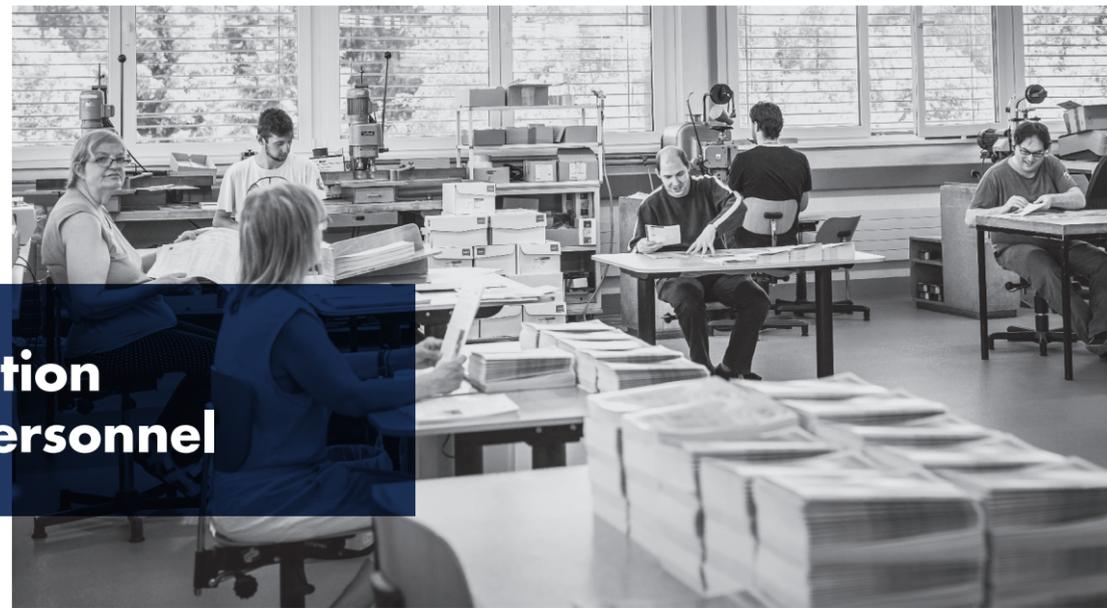
	Non-conformité	Vacances et heures sup.	Litige	Total
Soldes au 31.12.2021	13'000,00	527'918,52	0,00	540'918,52
Attribution			99'199,23	99'199,23
Dissolution	-1'220,75	-13'602,77		-14'823,52
Utilisation				-
Soldes au 31.12.2022	11'779,25	514'315,75	99'199,23	625'294,23
Attribution	100,87		22'310,90	22'411,77
Dissolution		-6'559,75		-6'559,75
Utilisation			-99'199,23	-99'199,23
Soldes au 31.12.2023	11'880,12	507'756,00	22'310,90	541'947,02



Tableau des flux de trésorerie 2023

	2023	2022
	CHF	CHF
Encaissements liés aux activités industrielles	6'578'396,07	7'207'591,74
Encaissements liés aux facturations pensionnaires	5'856'896,25	5'648'394,09
Encaissements liés aux subventions cantonales	14'063'302,14	13'353'185,35
Encaissements liés aux autres produits d'exploitation	2'013'240,76	1'172'837,96
Décaissements liés aux autres charges d'exploitation	-5'560'230,46	-5'796'775,65
Décaissements liés aux activités industrielles	-765'267,94	-1'493'260,25
Décaissements liés aux charges de personnel	-18'659'002,36	-18'825'909,25
Flux liés aux activités d'exploitation	3'527'334,46	1'266'063,99
Désinvestissements dans les immobilisations financières	50'551,44	44'554,40
Investissements dans les immobilisations corporelles	-1'728'716,42	-489'484,54
Flux liés aux activités d'investissement	-1'678'164,98	-441'135,89
Remboursements avance à terme fixe	-1'650'000,00	-501'000,00
Remboursements prêts hypothécaires	-265'000,00	-265'000,00
Remboursements prêts CPCN	-161'700,00	-161'700,00
Remboursements prêts envers des tiers	-180'000,00	-
Remboursement prêt État de Neuchâtel	-30'000,00	-530'000,00
Remboursement prêt CICR	-112'429,34	-112'627,67
Décaissements liés aux charges financières	-415'186,11	-355'709,14
Subvention additionnelle (prêts CPCN)	114'690,00	114'690,00
Flux liés aux activités de financement	-2'699'625,45	-1'811'346,81
Variation de la trésorerie nette	-850'455,97	-986'419,51
Variation de la trésorerie nette		
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	2'058'525,43	3'044'944,94
Trésorerie au 31 décembre	1'208'069,46	2'058'525,43
Variation de la trésorerie nette	-850'455,97	-986'419,51

Situation du personnel



	2022	2023
Mission étatique		
La Chaux-de-Fonds		
Personnel vivant avec un handicap	178	210
Personnel valide	105	106
Neuchâtel		
Personnel vivant avec un handicap	171	157
Personnel valide	52	53
Couvet		
Personnel vivant avec un handicap	33	32
Personnel valide	6	5
Centre neuchâtelois de réhabilitation psychosociale		
Personnel vivant avec un handicap	59	64
Personnel valide	9	6
Les Ateliers Partenaires		
Personnel vivant avec un handicap	118	116
Personnel valide	12	16
Total mission étatique	743	765
Atelier orthopédique		
Personnel vivant avec un handicap	16	16
Personnel valide	10	8
Total hors mission étatique	26	24
Total du personnel de la fondation	769	789

Donateurs Sponsors



1.1. – 31.12.2023

A Buthey Peinture	Groupe E
AB Technique SA	GVH La Chaux-de-Fonds SA
B. Cuche SA	Inidem Sarl
BC Déco SA	JB Garage Sarl
Bertrand Leitenberg	Jean-Jacques et Francine Racine
Charles-Albert et Françoise Faivre	Paroisse cath. romaine St-Imier
Christine Kühne	Pierre-Alain Haesler
Claude Henri Chabloz	Matériaux Sabag SA
Crousille lors du marché de Noël 2023	Menuiserie Ruiz
dbi services SA	Meubles Leitenberg SA
Denis et Evelyne Jeanneret	Michèle Tritten
Didier Vuitel	Monique Brandt-dit-Grieurin
Dominique Erard	Nadia Baum
Don Deuil Baumgartner / Bernard André Hofer	Sara Todeschini
Don Deuil Baumgartner / Besson Michel Jacques	Simonin Porret SA
Don Deuil Baumgartner / Gerard et Mathilde Linder	Stephane Varrin
Don Deuil Baumgartner / Roland Linder	Strahm Philippe
Essepi Sarl	Winkenbach SA
Étude Roethlisberger + Tritten Helblin	
Fiduciaire Leitenberg	
Giovanna Todeschini	
Greub Machines SA	

Les sponsors contribuent généreusement à la réalisation du rapport annuel de la Fondation Alfaset



Avec vous sur toutes les routes depuis 1929

Fondation Alfaset
Rue des Terreaux 48
Case postale | CH-2301 La Chaux-de-Fonds
Tél. + 41 32 967 96 50 | info@alfaset.ch

alfaset.ch

Impressum

Impression | Fondation Alfaset, La Chaux-de-Fonds
Conception et design | WORX Design GmbH, Bienne
Photos | BergerTam Photography, Val-de-Travers